

## Conseil Municipal du 11 octobre 2019 – 20 h 30 COMPTE RENDU N°46

PRÉSENTS : J. AZAM - E. BONAFE - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - L. SEIGNOUREL - S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL -D. ZARAGOZA  
ABSENTS excusés : J. DELAVALLEE - R.M. SIFFRE -

### 1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

### 2 - Adoption du P.V. de la réunion du 5 juillet 2019

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 5 juillet 2019

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 5 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.**

### 3 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le projet de Plan Local d'Urbanisme établi par le Cabinet Planed à la suite des différentes observations émises par les Personnes Publiques Associées et par celles issues de l'enquête publique.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre)**

### 4 – Budget annexe Lotissement « les Près »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget annexe du lotissement Les Près a été voté lors de la séance du 05 juillet 2019. Une erreur d'écriture au niveau des opérations d'ordre s'étant produite, le Conseil Municipal est invité à délibérer à nouveau.

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011 – 6015	Charges générales	319 000	042 - 7133	Transfert compte de stock	320 000
011- 627	Frais bancaires	1 000			
	<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>		<b>320 000</b>

Investissement

Dépenses			Recettes		
040 - 3351	Compte de stock	320 000	000 -1641	Emprunt	320 000
	<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>		<b>320 000</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du lotissement Les Près.**

### 5 – Terrain bd Notre Dame des Buis

Monsieur SEIGNOUREL rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 23 mai 2019, le Conseil a donné un avis favorable à la cession à Monsieur SANTI d'une bande de terre de la parcelle communale B23 sur laquelle est situé le réservoir de Notre Dame des Buis. Il a été convenu que le prix serait fixé lors d'une prochaine séance.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur SANTI la cession d'une partie de la parcelle B23 au prix de 50 € le m<sup>2</sup>.**

### 6 – Cession avenue Jean Mermoz

Monsieur SEIGNOUREL informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'élargir une partie de l'avenue Jean Mermoz afin de faciliter la circulation au niveau du nouveau parking.

Il informe le Conseil que Mme Berthe GALONNIER est prête à céder gratuitement une partie de la parcelle B1044.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession de Mme Berthe GALONNIER pour l'euro symbolique.**

### **7 – Cession bd F. Mistral**

Monsieur SEIGNOUREL informe le Conseil Municipal que Monsieur THEVENIN est prêt à céder les parcelles B 1130 et B 924 situées Bb F. Mistral d'une superficie respective de 209 et 142 m<sup>2</sup> pour un montant de 50 €/m<sup>2</sup>.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles B1130 et B924 à M THEVENIN au prix de 50 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

### **8 – Vente terrain chemin du Peyral**

Monsieur SEIGNOUREL informe le Conseil Municipal que la commune a trouvé un acheteur pour le lot A de la parcelle A 900 issu de la parcelle A894 et A845 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> pour un montant de 59 951.40 € + 3600 € de PVR.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder la parcelle A900 au prix de 59 951.40 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

### **9 – Projet mise en accessibilité classe maternelle**

Monsieur SEIGNOUREL présente au Conseil Municipal un avant-projet relatif à la mise en accessibilité des locaux de la classe maternelle.

En effet, ces deux salles sont en contrebas d'une dizaine de centimètres par rapport au reste de l'établissement. Le projet consisterait à mettre à niveau les 2 parties en rechargeant le sol et en plaçant un carrelage identique au carrelage des autres classes etc., remettant à niveau les installations sanitaires et électriques. Le montant estimatif est de 16 431.75 € HT, travaux et honoraires.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en accessibilité de la classe maternelle et décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental et du Conseil régional.**

### **10 –Rapport Syndicat Centre Hérault**

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2018 du Syndicat Centre Hérault.

**Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2018 du Syndicat Centre Hérault.**

### **11 –Convention Syndicat Centre Hérault**

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal une convention établie par le Syndicat Centre Hérault relative à l'installation de colonnes de tri enterrées sur la place des Anciens Combattants. Le projet de réhabilitation du cœur du village prévoit d'enterrer 2 colonnes d'emballage, 1 colonne papier et 1 colonne verre.

Le montant de la participation communale après déduction de la subvention de 7 379.83 € du syndicat centre Hérault s'élève à 16 927.28 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Centre Hérault.**

### **12 –Désignation administrateur SEML La Pérotoise des eaux**

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que Monsieur DE BIASIO et lui-même sont membres du Conseil d'administration de la SEML la Pérotoise des eaux en qualité de représentant de la commune.

Il informe le Conseil qu'il a été élu au Conseil d'administration en qualité de représentant de la SAS l'eau des Condamines lors de la dernière assemblée générale et qu'il convient donc de désigner un membre du Conseil municipal pour représenter la commune.

**Monsieur Sébastien SILHOL a été élu (11 voix) pour représenter la commune au sein de la SEML La Pérotoise des eaux.**

### **13 –Frais de scolarité Nébian**

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier de la commune de Nébian relatif à la participation aux frais de fonctionnement d'un élève domicilié sur la commune de PERET.

Le montant des frais de scolarité s'élève à 792 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la participation aux frais de fonctionnement à l'école de Nébian d'un montant de 792 €.**

#### **14 –Subvention association médicale**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention établi par l'association du Projet santé de Fontès et de ses environs. Il informe le Conseil que chaque commune associée, Péret Fontès Cabrières Nizas, dispose de droit de 2 élus délégués titulaires et 2 délégués suppléants, qui disposent de voix consultatives.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de nommer les délégués et d'attribuer une subvention pour le fonctionnement de l'association de 1 € par habitant pour l'année 2019.

**Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la participation financière d'1€ par habitant soit 1022 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de l'association du projet de santé de Fontès.**

**Le Conseil Municipal désigne M J. AZAM et Mme I. SILHOL délégués titulaires et Mme B. DEL ROX et M E. BONAGE délégués suppléants.**

#### **15 –Location de box**

Monsieur AZAM informe le Conseil Municipal qu'au cours de la réunion du 24/09/2019 de la commission ad'hoc les demandes de location des box communaux situés rue Pierre et Marie Curie ont été examinées et il est proposé au conseil municipal d'attribuer le box de 15 m<sup>2</sup> à Monsieur Frédéric PUJOL et celui de 17m<sup>2</sup> à Monsieur Christophe MONCIEUX.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer**

- Le box de 15 m<sup>2</sup> à M F. PUJOL
- Le box de 17 m<sup>2</sup> à M C. MONCIEUX

**Et autorise M le Maire à signer les contrats de location.**

#### **16 –Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de Monsieur Sébastien BAUDET s'est terminé au 31/08/2019. A la vue de la surcharge de travail des employés du service technique, il propose au Conseil de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 21h hebdomadaire.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 21h hebdomadaire.**

#### **17 –Dénomination crèche**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la micro-crèche est en cours de construction chemin du Peyral. Il informe le Conseil qu'il conviendrait de donner un nom à cet établissement.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la crèche « Los Pitchots »**

#### **18 –Dénomination espace Rue Pierre et Marie Curie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de donner un nom à l'espace situé rue Pierre et Marie Curie. Il propose le nom de Michel SIFFRE.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer l'espace situé rue P et M Curie « Espace Michel SIFFRE »**

#### **19 –Règlement cantine**

Monsieur AZAM rappelle au Conseil Municipal que le règlement de la cantine scolaire prévoit dans son article 2 :

*« Pour une meilleure gestion des repas, il est impératif de connaître le nombre de repas la semaine précédente (avant le jeudi) sauf circonstance exceptionnelle et dûment motivée.*

*Aucune inscription hors délai ne sera acceptée. »*

Il informe le Conseil que de nombreux parents passent outre cette règle et inscrivent leur enfant au dernier moment, causant ainsi des problèmes au niveau de la gestion des repas. Il est proposé au Conseil Municipal de majorer le prix du ticket repas pour les inscriptions hors délai en facturant un double ticket.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier l'article 2 du règlement de la cantine scolaire.**

#### **20 –Maison d'aide aux personnes âgées**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 23 mai 2019, le Conseil a donné un avis favorable au projet d'installation d'une maison d'aide aux personnes âgées. Il présente

au Conseil la proposition de l'association diocésaine concernant l'acquisition du presbytère situé rue Claude Debussy pour un montant de 220 000 € qui serait un lieu adéquat à la création de cette maison.  
**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une estimation au service des domaines.**

### **21 – Modifications RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération en vigueur concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est maintenu en cas d'absence pour congé maladie. Il propose de modifier l'article relatif à l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) comme suit :

#### *« Article 4.2 : Sort de l'IFSE en cas d'absence*

*L'IFSE est maintenue dans les mêmes conditions que le traitement durant les congés suivants :*

- *congés annuels (plein traitement) ;*
- *congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement) ;*
- *congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement).*

*En cas de congés de maladie ordinaire, une retenue de 1/30ème de l'IFSE mensuelle est appliquée par jour d'absence, hors jours d'hospitalisation.*

*L'IFSE est maintenue en totalité en cas d'hospitalisation ainsi que durant le premier arrêt de maladie suivant immédiatement l'hospitalisation s'il n'y a pas reprise de travail.*

*En cas de congés de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, l'IFSE sera supprimée à compter de la date de début de ces congés.*

*En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera proratisée en fonction du temps de travail.*

*En cas de placement en disponibilité d'office, l'IFSE sera supprimée à compter de la date de mise en disponibilité. »*

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le RIFSEEP comme énoncé.**

### **22 – Convention réseau bibliothèque**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'adhésion au réseau des bibliothèques du Clermontois.

En signant cette convention, la commune s'engage à

- Assurer la gestion de la bibliothèque
- Ouvrir la bibliothèque minimum 6h par semaine
- Mettre à disposition un accès internet
- Appliquer la gratuité pour l'inscription à la bibliothèque
- Verser un budget de 1€ par an et par habitant pour l'acquisition de collections
- ...

La Communauté de Communes du Clermontois s'engage quant à elle à

- Définir une politique intercommunale en matière de lecture publique en harmonisant notamment les services
- Mettre à disposition de la bibliothèque un poste informatique avec un logiciel commun et assurer la formation du personnel
- Verser la somme de 1 € par habitant pour l'acquisition de collections
- Programmer des temps de formation et accompagner la programmation communale
- ...

**Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Clermontois.**

### **23 - Informations au Conseil Municipal :**

#### A - Apport groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du groupe scolaire 2018/2019 dont le montant total des dépenses s'élève à 188 746.57 € et des recettes à 27 907.61 €.

#### B – Remplacement camion benne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition du garage Citroën concernant l'acquisition d'un camion benne de type jumper, diesel, état neuf, pour un montant de 22 359.40 €

### C - Décisions du Maire

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption**

08/07/2019 vente d'une maison d'habitation située 2t bd Pasteur  
08/07/2019 vente d'une maison d'habitation située 2 rue Boileau  
08/07/2019 vente d'une maison d'habitation située 4 rue de la Fontaine  
08/07/2019 vente de vignes situées lieu-dit camp de goureau  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 1 rue M Ravel  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 15 avenue J Mermoz  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 4 rue P M Curie  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située avenue J Mermoz  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 1 rue Paul Valéry  
01/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 12 rue Paul Valéry  
01/08/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lieu-dit les aires vieilles  
15/07/2019 vente d'une maison d'habitation située 8b avenue M Albert  
18/07/2019 vente d'une maison d'habitation située 24t avenue J Ferry  
20/08/2019 vente d'une maison d'habitation située 1 rue Colbert.  
02/09/2019 vente d'un terrain à bâtir situé lieu-dit le Peyral  
02/09/2019 vente d'une maison d'habitation située 18 rue P M Curie  
13/09/2019 vente d'une maison d'habitation située 10 rue Paul Valéry

### D - Autres Décisions

2019/11 portant signature d'un avenant au marché pour le projet de réhabilitation du cœur du village 2<sup>ème</sup> tranche, entreprise TPSM d'un montant de 286 200 € HT et Ferrini d'un montant de 35 438.76 € HT.

2019/12 portant signature d'un prêt de 320 000 € auprès de la caisse d'épargne pour l'acquisition du terrain du lotissement Les Près.

### 25 - Questions diverses

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC